

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit	Son de blé
Utilisations identifiées	Produits agricoles- Nutrition animale
Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	
Distribué par	Pestell Nutrition 141 Hamilton Rd New Hamburg ON CANADA N3A 2H1
Téléphone	+1 519 662-2877
Email	qa@pestell.com
En cas d'urgence	CANUTEC (613) 996-6666 (CAN) CHEMTREC (800) 424-9300 (États-Unis)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification (GHS)	Non classés
Étiquetage SGH	Pas d'étiquetage applicable
Pourcentage	Non applicable
Risquer Déclaration	Légèrement dangereux en cas de contact avec les yeux (irritant), d'inhalation. Non dangereux en cas de ingestion

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ingrédients	Pourcentage	CAS. NON.	Classification
Poudre de son de blé	100 %	N / A	Non classés

Données toxicologiques sur les ingrédients : sans objet

4. PREMIERS SECOURS

Description des mesures de premiers soins

Inhalation	Aller à l'air frais. Appeler un médecin si des symptômes apparaissent ou persistent.
Contact avec la peau	Laver à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Lentilles de contact	Rincer à l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Symptômes et effets les plus importants à la fois aigus et retardés

Général	S'assurer que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les précautions nécessaires.
Inhalation	Un contact prolongé avec de grandes quantités de poussière peut provoquer une irritation mécanique.
Contact avec la peau	Le contact de la peau avec de grandes quantités de poussière peut provoquer une irritation mécanique.
Lentilles de contact	Le contact peut provoquer une irritation due à l'abrasion mécanique.
Ingestion	Le contact direct avec les yeux peut provoquer une irritation temporaire.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés	Brouillard d'eau, Mousse, Poudre chimique sèche, Dioxyde de carbone (CO ₂).
Moyens d'extinction inappropriés	N'utilisez pas de jet d'eau comme extincteur, car cela propagerait le feu.
Risque d'incendie :	Légèrement inflammable à inflammable en présence de flammes nues et d'étincelles, de chaleur.
Spécifique les dangers résultant du produit chimique	Lors d'un incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.
Spécial équipements de protection et précautions pour les pompiers	Lorsqu'il est chauffé jusqu'à décomposition, émet des fumées toxiques et des gaz toxiques. Un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets doivent être portés en cas d'incendie.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions personnelles	Éloignez le personnel inutile.
Équipement protecteur	Pour la protection personnelle, voir la section 8 de la SDS.
Précautions environnementales	Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques. Éviter de relâcher à l'env fer.
Méthodes de nettoyage	Arrêtez le flux de matière, si cela est sans risque. Après récupération du produit, rincer la zone avec de l'eau. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions:	Tenir loin de la chaleur. Tenir à l'écart des sources d'ignition. Les conteneurs vides présentent un risque d'incendie, évaporez les résidus sous une hotte aspirante. Mettre à la terre tous les équipements contenant du matériel. Ne pas respirer la poussière.
Stockage:	Garder le récipient bien fermé. Conserver le contenant dans un endroit frais et bien ventilé. Ne pas conserver au-dessus de 24°C (75,2°F).

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle	Aucune limite d'exposition professionnelle (VLEP) n'a été établie pour ce produit ou ses composants chimiques.
Valeurs limites biologiques	Aucune limite d'exposition biologique notée pour le ou les ingrédients.
Contrôles d'ingénierie appropriés	Une bonne ventilation générale (généralement 10 changements d'air par heure) doit être utilisée. Les taux de ventilation doivent être adaptés aux conditions. Le cas échéant, utilisez des enceintes de traitement, une ventilation d'échappement locale ou d'autres contrôles techniques pour maintenir les niveaux dans l'air en dessous des limites d'exposition recommandées. Si les limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les niveaux dans l'air à un niveau acceptable.
Individuel mesures de protection, telles que les équipements de protection individuelle	
Protection des yeux/ du visage	En cas de formation de poussière, porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux (ou lunettes de protection).
Protection de la peau	
Protection des mains	Portez des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
Autre	Porter des vêtements de protection appropriés.
Protection respiratoire	Encasde ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Risques thermiques	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, si nécessaire.
Hygiène générale	Observez toujours de bonnes mesures d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé le matériau et avant de manger, de boire et/ou de fumer. Lavez régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence/ État physique	Solide (solide en poudre)
Pression de vapeur (mm Hg à 20°C)	Indisponible
Densité de vapeur (Air = 1,0)	Indisponible
Densité en vrac	Indisponible
Solubilité dans l'eau	Indisponible
Densité (gm/ cc, eau = 1,0)	Indisponible
% Volatil par volume	Non volatile
Plage d'ébullition (degré Celsius)	Indisponible
Point de fusion	Indisponible
Coefficient de distribution eau/huile	Indisponible
pH	Indisponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique:	Stable dans des conditions normales.
Réactivité:	Le matériau est stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses:	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions de utilisation normale.
Conditions à éviter Matières incompatibles	Contact avec des matières incompatibles.
Produits de décomposition dangereux:	Des fumées et gaz irritants et/ ou toxiques peuvent être émis sur le produit décomposition.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë:	Non classés
Données DL50 et CL50 :	Indisponible
Corrosion/irritation cutanée :	Aucun effet indésirable dû à l'inhalation n'est attendu.
Lésions oculaires graves/ irritation oculaire :	Le contact direct avec les yeux peut provoquer une irritation temporaire.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Non classés
Cellule germinale	
Mutagénicité :	Non classés
Tératogénicité :	Indisponible
Cancérogénicité :	Non classés
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :	Non classés
Toxicité pour la reproduction :	Non classés
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) :	Non classés
Danger par aspiration :	Non classés

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité	Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Cependant, cela n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou dommageable sur l'environnement.
-------------	--

Son de blé (FDS)

Persistance et dégradabilité	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité de ce produit.
Bioaccumulable potentiel	Pas de données disponibles
Mobilité dans le sol	Pas de données disponibles
Autres effets indésirables	Aucun autre effet environnemental négatif (p. ex. appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de création d'ozone photochimique, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) n'est attendu de ce composant.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Local règlement d'élimination	Éliminer conformément à toutes les réglementations applicables.
Hasardeux code déchet	Le code de déchet doit être attribué lors d'une discussion entre l'utilisateur, le producteur et l'entreprise d'élimination des déchets.
Hasardeux code déchet	Le code de déchet doit être attribué lors d'une discussion entre l'utilisateur, le producteur et l'entreprise d'élimination des déchets.
Déchets à partir de résidus / produit non utilisé	Disposer conformément à la réglementation locale. Les contenants ou les doublures vides peuvent retenir certains résidus de produits. Ce matériau et son contenant doivent être éliminés de manière sécuritaire.
Contaminé emballage	Les conteneurs vides doivent être apportés à un site de traitement des déchets approuvé pour recyclage ou élimination. Étant donné que les conteneurs vides peuvent contenir des résidus de produit, suivez les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le conteneur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Selon DOT Selon IMDG	Non réglementé pour le transport
Selon IATA Selon TMD	Non réglementé pour le transport
	Non réglementé pour le transport
	Non réglementé pour le transport
Transport en vrac selon Annexell de MARPOL 73/78 et du Recueil IBC	N'est pas applicable

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementation fédérale américaine	Tous les composants sont répertoriés ou exclus de la liste d'inventaire TSCA de l'USEPA. Ce produit n'est pas connu pour être un "Dangereux Matériel" tel que défini par la norme OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.
TSCA Section 12(b) Notification d'exportation (40 CFR 707, Subpt. D)	Non réglementé
Liste des substances dangereuses CERCLA (40 CFR 302.4)	Non listé
SARA 304 Notification de libération d'urgence	Non réglementé
Substances spécifiquement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)	Non listé

Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA)

Catégories de danger	Danger immédiat - Non Danger différé - Non Risque d'incendie - Non Risque de pression - Non Risque de réactivité- Non
SARA302 Substance extrêmement dangereuse	Non listé.
SARA311/312 Produit chimique dangereux	Non
SARA 313 (déclaration TRI)	Non réglementé.

Autres règlements fédéraux

Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP) de la section 112 de la Clean Air Act (CAA) Non réglementé.

Clean Air Act(CAA) Section 112(r) Prévention des rejets accidentels (40 CFR 68.130) Non réglementé.

Loi sur la salubrité de l'eau potable (SDWA) Non réglementé.

16. AUTRES INFORMATIONS

Avertissement

Les informations ci-dessus sont censées être correctes mais ne prétendent pas être exhaustives et ne doivent être utilisées que comme un guide. Les informations contenues dans ce document sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sont applicable au produit en ce qui concerne les mesures de sécurité appropriées. Il ne représente aucune garantie de les propriétés du produit. Pestell Nutrition et ses sociétés affiliées ne seront pas tenues responsables les dommages résultant de la manipulation ou du contact avec le produit ci-dessus .

Version: 2

Date de la version: 7 juin 2021